

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE



2024 - 2025

De la 6^{ème} à la 3^{ème}

Un dispositif favorisant la réussite scolaire et artistique

Pour qui ?

Pour tous les collégiens, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, avec une classe de chaque niveau.

Il s'agit d'un projet éducatif choisi par l'adolescent et sa famille pour une scolarité différente, associant le Collège Salvador Allende et le Conservatoire Hector Berlioz CAPI.

Grâce à un aménagement d'horaires, les classes musicales permettent à des adolescents montrant une forte motivation pour la musique de concilier au mieux leur scolarité avec un enseignement artistique approfondi.

La 6^{ème} CHAM (*Classes à horaires aménagés musique*) s'adresse d'une part à des adolescents déjà élèves au conservatoire désireux d'y poursuivre leur formation et d'autre part à des élèves souhaitant débiter la musique ;

Les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} CHAM s'adressent à des adolescents, issus de la 6^{ème} CHAM ou déjà en cursus d'études musicales au conservatoire ou dans un autre établissement d'enseignement artistique.

Pour quoi ?

Avec l'apprentissage des instruments, le travail vocal approfondi, enrichis par des apports en expression corporelle, le projet des classes à horaires aménagés revêt une grande dimension artistique et scénique.

Il permet aux élèves de faire émerger, par les différentes pratiques qui leur sont proposées, des aptitudes de savoir-être, d'écoute, de conscience de sa place dans le groupe... L'interdisciplinarité présente dans ce cursus, contribue également à développer leur technique, leur ressource et l'expression de leur personnalité artistique.

Ce parcours est conduit conjointement par les enseignants des deux établissements dans le cadre d'un projet éducatif partagé.



« DÉCOUVREZ
LES CHAM SUR SCÈNE
PENDANT L'ANNÉE
SCOLAIRE ! »

Organisation de la scolarité

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

L'organisation permet de suivre une scolarité ordinaire au collège : l'enseignement général est dispensé dans le respect des programmes et des heures d'enseignement officiels de l'Éducation Nationale.

En plus de l'heure d'éducation musicale obligatoire, les élèves bénéficient d'une heure spécifique de chant choral et d'une heure d'éducation musicale renforcée en 4^{ème} et 3^{ème}, intégrées à l'emploi du temps du collège.

Le choix de la CHAM n'exclut aucune langue vivante mais ne permet pas de suivre d'autres options (latin, sport, ouverture internationale).

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

➤ **Au collège, apports ponctuels en expression corporelle, enrichissant le travail vocal collectif.**

➤ **Le jeudi après-midi principalement sur le temps scolaire.**

Les cours de pratique collective restent positionnés en dehors du temps scolaire avec les autres élèves du conservatoire (hors CHAM). Cela peut concerner d'autres cours.

Classe de 6^{ème}

Les élèves débutants découvrent la musique en suivant le cours d'instrument ainsi que le cours de formation et culture musicale, enrichis par les différents concerts et spectacles proposés par le conservatoire.

L'orientation instrumentale des élèves débutants prendra en compte les vœux formulés, mais sera validée par la direction en fonction des places disponibles dans les classes du conservatoire, et pour certains instruments à la suite d'une séance d'essai et de découverte se déroulant le 8 juin 2024.

Les élèves déjà musiciens au conservatoire poursuivent leur parcours avec le cours d'instrument, la formation et culture musicale et la pratique collective qui sera hors temps scolaire.

Classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

Tous les élèves poursuivent leur cursus musical.



S'inscrire en CHAM

Les dossiers de candidature seront étudiés par la commission d'admission à l'issue d'une mise en situation artistique et d'un entretien mesurant la motivation de l'élève.

RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Dès début mars par téléchargement sur le site internet du conservatoire ou du collège S. Allende (ou dans le dossier d'inscription en 6^{ème}, envoyé aux élèves du secteur du collège S. Allende). La fiche de candidature est à renvoyer **avant le mercredi 27 mars 2024**, par courrier au collège ou par mail à **candidature.chamallende@ac-grenoble.fr**

Attention, tous les élèves candidats à la CHAM doivent parallèlement faire une demande de dérogation auprès du directeur de leur école primaire, pour un envoi à la direction académique au plus tard le 27 mars. Les demandes de dérogation des élèves non retenus pour la classe CHAM seront automatiquement rejetées par la direction académique. Ainsi, l'élève restera alors affecté sur son collège d'origine.

ÉTUDE DES DOSSIERS ET ENTRETIEN

Jeudi 4 et vendredi 5 avril entre 16 h et 19 h. Les familles recevront une information mi-avril concernant les modalités de cet entretien et du test d'aptitude musicale.

TEST INSTRUMENTAL

Pour les nouveaux élèves ayant déjà une pratique musicale, une convocation et les modalités d'évaluation seront adressées par le conservatoire. Les enfants seront admis dans l'instrument de leur choix dans la mesure des places disponibles ou orientés vers un autre instrument en fonction des vœux formulés.

ADMISSION DÉFINITIVE

Les familles seront informées par courrier dès la mi-juin. Les élèves retenus en classe CHAM devront ensuite formaliser leur inscription auprès du collège ainsi qu'auprès du conservatoire.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les familles devront s'inscrire au conservatoire selon les modalités délibérées par le Conseil Communautaire de la CAPI et acquérir ou louer les instruments ainsi que les fournitures ou accessoires nécessaires.

Les familles qui connaissent des difficultés financières doivent se rapprocher du collège qui peut prendre en charge certains frais liés à la pratique instrumentale au conservatoire.

Les déplacements autonomes des élèves entre le collège et le conservatoire sont à la charge des parents.

> Se renseigner

Pour toute information, consulter les sites respectifs du conservatoire et du collège :

- > conservatoire.capi-agglo.fr
- > allende-isere.ent.auvergnerhonealpes.fr

> Contacts

- > **Questions et retour des dossiers :**
Collège Salvador Allende
4 boulevard Pré-pommier
38 300 Bourgoin-Jallieu
candidature.chamallende@ac-grenoble.fr
- > **Renseignements musicaux :**
conservatoire@capi38.fr